

Questions orales

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je ne dis rien de tel. Je dis que la question a été soulevée . . .

M. Gauthier: C'est précisément ce que vous dites.

M. Broadbent: C'est précisément ce que vous dites.

Des voix: Que dites-vous?

M. Mulroney: Monsieur le Président, on m'a posé une question et je suis tenté d'essayer d'y répondre. Je ne dis rien de tel. Je dis que, dans les deux cas mettant en cause les membres de mon personnel cet été, cette question n'a pas été soulevée. Dans le premier cas, c'est M. MacAdam qui a lui-même communiqué avec le ministère des Pêches. Dans le deuxième cas qui mettait en cause M. Anderson, l'affaire avait été présentée tout à fait différemment. De fait, la demande de renseignements avait trait à une interview accordée par le ministre le 26 juin. Comme le ministre n'était pas à Ottawa, le ministère voulait savoir comment répondre si l'émission était diffusée le soir même.

Quant au fait que le thon ait été impropre à la consommation humaine, quand cela m'a été signalé—tout ce que je peux faire, c'est dire à mon honorable ami ce qui est arrivé—j'ai immédiatement communiqué avec le vice-premier ministre. Celui-ci a ensuite convoqué une réunion entre le ministre de la Santé, l'ancien ministre des Pêches et certains hauts fonctionnaires du gouvernement, afin qu'ils puissent trouver un moyen de retirer le produit des rayons immédiatement. Voilà exactement ce que j'ai fait.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, si j'ai bien compris les faits, au milieu de l'été, le ministère de la Défense, le ministère des Pêches et le ministère de la Justice, pour n'en nommer que trois, savaient, à cause d'échantillonnages effectués ou de poursuites imminentes, notamment dans le cas du ministère de la Justice, que du thon impropre à la consommation humaine avait été mis en vente dans les magasins de tout le Canada.

Le gouvernement est-il à ce point incompetent que cette affaire dont plusieurs ministères étaient au courant n'a pas été signalée au ministre ou au premier ministre? L'incompétence va-t-elle jusque-là?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, nous sommes à ce point compétents que, quand cette question a été signalée au premier ministre du Canada, il a pris immédiatement des mesures au nom des consommateurs et des citoyens du Canada. Voilà ce qui est arrivé.

LA DÉCLARATION DE L'ANCIEN MINISTRE

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, à entendre les réponses du premier ministre on croirait qu'il est le seul compétent au cabinet. Il est à la fois tragique et ironique que le premier ministre ait défendu le ministre des Pêches et des Océans quand ses décisions menaçaient le bien public. Mais il s'est dépêché de le saquer quand ses décisions ont menacé le premier ministre lui-même; tout d'un coup, ce thon devenait impossible à avaler.

J'ai une question directe à poser au premier ministre. N'est-il pas exact que le premier ministre a donné instructions au ministre des Pêches de publier une mise au point vendredi soir dernier, après que le ministre eut publiquement contredit la version que le premier ministre avait donnée des événements vendredi après-midi? N'est-il pas exact également que le premier ministre n'a décidé de saquer son ministre des Pêches qu'une fois seulement que ce ministre eut publiquement rectifié la version incorrecte donnée des événements par le premier ministre au sujet du thon?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, la réponse est non dans les deux cas. Tout ce qu'il y a d'erroné c'est la question. Elle est gravement et irrévocablement erronée.

LA FONCTION DU FONCTIONNAIRE

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, le premier ministre veut-il nous dire si son adjoint, M. MacAdam, était au courant, parce que des députés du Nouveau-Brunswick, en particulier celui qui a cette usine dans sa circonscription, ont fait des démarches auprès de M. MacAdam? Est-ce que l'adjoint du premier ministre pour l'Atlantique n'a pas normalement pour fonctions d'informer le premier ministre quand des membres de son caucus l'abordent au sujet de certaines questions?

• (1430)

Le premier ministre veut-il nous dire que M. MacAdam n'a pas communiqué . . .

M. le Président: A l'ordre. Vous avez déjà posé deux questions.

M. Tobin: . . . n'a pas communiqué directement avec le premier ministre?

[Français]

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai donné une réponse complète à cette question—là il y a à peine quelques minutes.

[Traduction]

LE MOYEN D'INFORMATION UTILISÉ PAR LE PREMIER MINISTRE

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): On ne s'est pas privé de nous rappeler que les ministères de la Santé nationale et du Bien-être social, de la Défense nationale et le bureau du premier ministre avaient communiqué entre eux à deux reprises à propos de cette affaire, que le bureau du Conseil privé en connaissait tous les détails et voilà maintenant que le premier ministre voudrait nous faire croire qu'il n'en savait rien. La télévision est-elle le seul moyen pour le premier ministre de se renseigner? Est-ce là son seul moyen d'information?

M. Deans: Assis dans son jacuzzi.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je sais que les néo-démocrates rient dans leur barbe maintenant qu'ils ont fait leur besogne. Ils s'imaginent avoir marqué quelques points sur l'échiquier politique. Je les préviens qu'ils ne vont pas s'amuser impunément aux dépens des Canadiens.